



Favières



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL  
Du 18 SEPTEMBRE 2015 A 20H30**

L'an deux mil quinze, le dix-huit septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TAECK Guy, Maire.

Etaient présents : MM. TAECK Guy, DELETOILLE Didier, BETHOUART Yann, PERISSET Gael, BINARD LAURENT Loic, Mmes BOUTARD Nicole, RICHARD Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : M. GARBE Laurent, LASALLE Jean Pierre qui a donné pouvoir à Monsieur Delétoille, FACQUEZ Candie qui a donné pouvoir à Madame Boutard,

Madame RICHARD Isabelle a été élue secrétaire.  
De quoi nous avons rédigé le présent compte rendu.

***Ordre du jour :***

- Compte-rendu de la dernière réunion
  - 1- Remarques sur PPRI - PPRN
  - 2- Rallye du Marquenterre
  - 3- Peupleraie : Contrat Natura 2000
  - 4- Tableau des charges transférées : Com de Com Authie Maye
  - 5- Validation règlement du cimetière
  - 6- Décision modificative budget n°2 (travaux FDE)
  - 7- Décision modificative budget n°3 (encaissement vente terrain stade)
  - Information Bilan Financier
  - Informations diverses

**Compte rendu de la dernière réunion :**

Monsieur Deletoille transmet une remarque de Monsieur Lebrun relative aux comptes-rendus des réunions du conseil municipal qui ne seraient pas assez transparents et manqueraient d'informations. Le compte rendu est approuvé sans observation.

**1- Délibération : PPRI et PPRN**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de donner leur avis sur le document PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) et PPRI (Plan de Prévention des risques Inondation). Ce document était consultable en mairie et quelques pages ont été transmises à chaque conseiller.

**Après en avoir délibéré longuement, à l'unanimité, compte tenu de la situation de la commune, le Conseil Municipal émet un avis favorable avec des réserves : l'instauration d'une zone orange et l'assouplissement de certaines règles pour la construction.**

**Un courrier sera envoyé à la Préfète de la Somme.**

## 2- Délibération : Rallye du Marquenterre

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du président de l'Association Berck Auto Club, suite à sa venue à la Mairie le 20 aout dernier. Ce courrier rappelle la proposition de circuit du 3eme Rallye du Marquenterre sur le territoire de la commune. Rallye qui se déroulerait le 05 juin 2016 (avec reconnaissance la semaine précédente).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse le passage du rallye du Marquenterre sur le territoire de la commune avec 6 voix contre, 3 voix pour.**

## 3- Délibération : Devenir de la peupleraie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme cela avait été évoqué lors de la réunion de conseil du 12 septembre 2014, un contact a été pris avec le syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral picard et notamment la personne en charge des sites « Natura 2000 » dont fait partie la peupleraie.

Les arbres de la Peupleraie sont arrivés à maturité (30 ans) et la majorité d'entre eux sont malades. Ils vont devenir dangereux pour le voisinage.

Un contrat « Natura 2000 » peut être signé. Celui-ci concernera des travaux de restauration et d'entretien des habitats naturels relevant de la directive « Habitats Faune flore » pour assurer le bon état de conservation des marais arrière littoraux picards.

Le montant total du contrat sera défini fin d'année 2015 par l'équipe du syndicat mixte et la commune (durée de 5 ans) et sera financé à hauteur de 80 % pour les opérations d'investissement et à hauteur de 100 % pour les opérations de fonctionnement.

**Après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et une voix contre, le Conseil Municipal décide de la mise en place d'un contrat Natura 2000 sur une partie du marais communal, partie en bordure du Centre de loisirs Magnier/ Delotal.**

**Le contrat Natura 2000 concernera une partie de la parcelle n° 202 pour une superficie totale d'environ 90 ares.**

**Le contrat concernera des travaux de restauration et d'entretien des habitats naturels relevant de la Directive « Habitat Faune Flore » pour en assurer le bon état de conservation et pourra contenir les mesures types suivantes du document d'objectifs FR 2200347 « Marais arrière-littoraux picards » :**

- Restauration de milieux par déboisement/débroussaillage
- Mise en place d'équipements pastoraux (clôture),
- Création ou restauration de mares.

**Le montant total du contrat Natura 2000 (d'une durée de 5 ans) sera estimé à l'automne 2005 par l'équipe Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard en lien avec la commune. Le contrat sera financé à hauteur de 80% pour les opérations d'investissement et à hauteur de 100 % pour les opérations de fonctionnement par l'Etat ou l'Agence de l'eau Artois Picardie et l'Union Européenne sur présentation des factures.**

**La commune sera assistée dans la mise en œuvre du contrat par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, structure en charge de l'animation du document d'objectifs.**

**Une convention d'assistance entre la commune et le syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard sera signée pour conseiller la commune dans la gestion de cette partie du marais communal.**

**Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour présenter le contrat Natura 2000 et signer tout document contractuel nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat.**

Les arbres pourraient être coupés par une entreprise : nous avons demandé différents devis. Pour les branches, les habitants pourraient en bénéficier.

**Après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal accepte le principe que l'abattage des arbres soit effectué par une entreprise moyennant une somme d'argent et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

4- Délibération : Charges transférées COM de COM

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire lors de sa séance du 27 juillet dernier a arrêté de façon définitive le tableau des charges transférées. Ce tableau doit maintenant être approuvé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas approuver ce tableau des charges transférées :            pour : 1 voix            Contre : 2 voix            Abstention : 6 voix**

5- Délibération : Règlement du cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que le règlement du cimetière a été remis à jour et qu'il y a lieu de le valider. Modification apportée sur le mode de placement des tombes dans la nouvelle partie du cimetière.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les modifications proposées. Ce nouveau règlement sera affiché à la grille du cimetière.**

Chaque cimetière doit être doté d'un ossuaire (pour être dans la légalité). Actuellement, dans la commune il n'y en a pas. Le CAUE avait été contacté à ce sujet, la solution la moins onéreuse serait de construire un caveau simple et d'y insérer des « boîtes » homologuées aux normes en vigueur. (prix d'un caveau simple 1040 €)

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la mise en place d'un caveau simple pour être utilisé comme ossuaire et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

**Ces travaux seront réalisés en 2016 et inscrits au budget 2016.**

6- Délibération : Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu les factures de la FDE 80 concernant l'extension du réseau Rue de la Chapelle. Nous avons la possibilité de mandater une partie de cette facture en investissement (afin que nous puissions récupérer la TVA). Il faudrait donc ouvrir les crédits au compte 2153 pour la somme de 1817.50 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir les crédits en investissement au chapitre 024 pour la somme de 1234.00 €.**

7- Délibération : Décision modificative n°3

Concernant la vente de la parcelle à Monsieur Dérosière Cédric : il y a lieu de procéder à une ouverture de crédit en investissement au chapitre 024 pour la somme de 1234 € afin de comptabiliser les opérations de cession.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir les crédits en investissement au chapitre 024 pour la somme de 1234.00 €.**

Information bilan financier :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'évolution des dépenses (du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 août 2015)

| Au 31 août :                         | prévu     | Réalisé  |
|--------------------------------------|-----------|----------|
| Achats et variation de stocks :      | 74005.75  | 31148.11 |
| Services extérieurs :                | 107130.00 | 29721.23 |
| Autres services extérieurs :         | 20500.00  | 6476.33  |
| Impôts et taxes :                    | 6500.00   | 1148.14  |
| Impôts et taxes :                    | 1800.00   | 399.00   |
| Charges de personnel :               | 131000.00 | 76206.70 |
| Autres charges de gestion courante : | 53750.00  | 26853.04 |

Infos diverses :

Container à vêtement : installation parking de l'Eglise

Les travaux de la toiture de l'église devraient commencer prochainement au mois d'octobre

Le jury du concours des maisons fleuries s'est réuni. La réception avec les candidats aura lieu le samedi 10 octobre à 11 heures à la Mairie.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 H 00

Le Maire, Guy TAECK